

Les objectifs généraux du projet pédagogique de l'enseignement de la Province de Liège s'articulent autour d'une école qui :

- soit ouverte sur le monde
- articule, en un tout cohérent, pratique et théorie
- respecte chacun dans ses différences
- soit rigoureuse, exigeante et valorisante
- fasse de l'élève un acteur de ses apprentissages.

Projet d'établissement de l'Athénée provincial de Flémalle Guy Lang 2020 / 2021

La Communauté éducative de l'Athénée, soucieuse de répondre aux objectifs généraux de l'Enseignement provincial de Liège présente comme élément fédérateur :

- le désir de permettre à chaque élève des 3 formes d'enseignement général, technique et professionnel confondues, de se trouver dans des situations ou activités d'éveil. En effet, la réflexion s'appuie sur le doute, le questionnement, l'analyse, l'esprit critique.
- la volonté d'entretenir les valeurs démocratiques sociétales qui sous-tendent le respect de l'autre et de la différence.

Table des matières

I. UNE ECOLE OUVERTE SUR LE MONDE	3
1. Communication - collaboration avec les parents	3
2. Partenariat avec d'autres écoles	5
3. Partenariats de l'établissement scolaire, du CPMS et des opérateurs de la vie sociale et culturelle.....	5
4. Partenariats avec les acteurs de la vie économique.....	7
5. Partenariat avec les centres de recherches	9
6. Organisation d'activités extérieures	9
7. Modalités d'organisation.....	9
II. UNE PEDAGOGIE INTEGRANT PRATIQUE ET THEORIE	10
III. UNE ECOLE RESPECTUEUSE DE CHACUN DANS SES DIFFERENCES.	12
1. Gestion des locaux	12
2. Orientation positive des élèves	13
3. Pédagogie adaptée aux besoins de chacun	14
4. Développement des projets collectifs	16
IV. Au 1er degré un Plan d'Actions Collectives (PAC)	17
V UNE PEDAGOGIE DE L'EXIGENCE VALORISANTE	19
1. Pédagogie du contrat.....	20
2. Politique de communication interne pour tous - définition de règles claires, connues de tous	20
3. Supports pédagogiques de qualité.....	21
VI. UNE PEDAGOGIE DE L'ELEVE ACTEUR DE SES APPRENTISSAGES.	22
1. Information des élèves	22
2. Evaluation formative.....	22
3. Coordination.....	22
4. Structures participatives	22
5. Délégation de classe.....	22
VII. UNE ECOLE SOUCIEUSE DE LA	23
FORMATION CONTINUE DE SES ENSEIGNANTS.....	23

I. UNE ECOLE OUVERTE SUR LE MONDE

L'ouverture sur le monde rencontre les objectifs généraux du Décret sur les missions prioritaires de l'enseignement obligatoire.

En effet, l'école donne l'occasion à chaque jeune de recevoir des savoirs, d'acquérir une formation. De plus, l'organisation d'activités d'éveil sur les mondes culturel, social, professionnel rencontre plus particulièrement les objectifs :

- de développer la confiance en soi et en l'être humain;
- de préparer tous les élèves à être des citoyens responsables.
- d'assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.
- de favoriser le respect mutuel entre toutes les différentes composantes de la Communauté scolaire

L'école contribue à la prise en compte et la réalisation des objectifs de développement durable dans l'exercice de ses missions d'enseignement et dans son fonctionnement interne.

1. COMMUNICATION - COLLABORATION AVEC LES PARENTS

1.1. L'inscription de l'élève mineur se réalise obligatoirement avec un des deux parents ou la personne légalement responsable. Dans le texte, le parent ou la personne légalement responsable est désigné : la personne responsable.

Chaque personne responsable signe le choix de la grille horaire de l'élève. Tout changement d'option doit se faire par demande écrite et motivée avec l'accord de la personne responsable, si possible après une rencontre avec la Direction.

L'inscription entraîne par elle-même l'acceptation du R.O.I. et du R.G.E.

1.2. La Direction de l'école ou son représentant porte à la connaissance des parents ou du responsable, le Règlement Général des Etudes de l'Enseignement de la Province de Liège, les projets éducatif et pédagogique de l'Enseignement Provincial de Liège ainsi que le projet d'établissement et le Règlement d'Ordre intérieur de l'école.

1.3 Début octobre, chaque élève reçoit un document reprenant l'organisation de l'année scolaire (dates des périodes, des remises des bulletins et des réunions de parents). Un talon accusant la bonne réception dudit document est à rendre à l'éducateur de tutelle.

1.4. En début d'année scolaire, la personne responsable reçoit par l'intermédiaire de l'élève un fascicule reprenant :

- 1. Les projets pédagogiques et culturels
- 2. Le Règlement d'Ordre Intérieur
- 3. Le projet d'établissement
- 4. La charte du jeune citoyen
- 5. Les documents à signer par les responsables

1.5. La personne responsable doit signer la prise de connaissance du Règlement d'Ordre Intérieur, du choix du cours philosophique ainsi que du choix des cours de langues.

1.6. Lorsque l'élève est majeur, les différentes formalités sont remplies par l'élève lui-même.

1.7. A l'occasion de la remise des bulletins à chaque période, ainsi que la remise des points des bilans, les parents peuvent être invités à une réunion parents-professeurs. Cette organisation doit respecter les réglementations et la concertation en la matière.

1.8. Afin de créer un climat de confiance et de communication, les parents des élèves qui s'inscrivent en 1^{ère} année sont conviés avec leurs enfants à un petit déjeuner, le 1^{er} jour de la rentrée scolaire. A cette occasion, la Direction présente les membres de la Communauté éducative. De plus, après les paroles de bienvenue et d'accueil, l'accent est mis sur l'importance de l'entrée du jeune dans l'enseignement secondaire : changement de cadre, d'organisation des classes, d'horaire, de professeurs, de condisciples. L'enseignement secondaire est une période de modifications importantes chez le jeune : physiques, physiologiques, mentales, de goût, d'aspirations, de motivations, de projets.

L'école a le souci d'être un lieu d'écoute et de formation.

À la fin de ce petit déjeuner, les élèves et les parents qui le désirent sont conviés à rejoindre leur classe respective avec le professeur qui assure l'accueil des élèves :

- espace privilégié où parents et enfants pourront extérioriser leur crainte éventuelle devant l'inconnu que représente l'institution de l'école secondaire.
- espace où ils trouveront des réponses à leurs questions et surtout où ils pourront faire connaissance avec une personne référente. Ayant fait connaissance avec le professeur, peut-être les parents oseront-ils franchir le seuil de l'école avec moins d'appréhension à l'avenir en cas de problème.
- moment privilégié où le « professeur d'accueil » pourra présenter le Règlement d'Ordre Intérieur, l'horaire, la gestion du travail scolaire.

1.9. Les parents peuvent, au cours de l'année scolaire prendre rendez-vous avec un professeur, un éducateur ou un membre du staff de la Direction, soit par l'intermédiaire du journal de classe de l'élève, soit par contact téléphonique, soit par courrier électronique. Les parents se présentent ensuite à l'accueil de l'école avant d'être conduits vers le lieu de rendez-vous.

1.10. Le journal de classe représente le lien de communication entre l'école et la famille. Des pages blanches de communication sont réservées aux messages émanant soit de la famille soit de l'école. Les parents sont tenus de consulter quotidiennement le journal de classe et, obligatoirement, de le signer chaque semaine.

1.11. En cas d'absence, les parents sont tenus d'inscrire au journal de classe le motif de l'absence le jour même. L'élève présentera dès le lendemain son journal à l'éducateur qui contresignera et datera.

En cas de non-présentation ou de présentation tardive, l'absence sera considérée comme injustifiée.

Un certificat médical doit être déposé auprès d'un éducateur au plus tard le 4^e jour après le début de la maladie. Une réception tardive de ce document entraînera la qualification de cette absence en absence injustifiée.

Les absences non justifiées peuvent faire l'objet d'une intervention individuelle de la part de l'éducateur responsable auprès des parents.

1.12. Lors d'activités particulières au sein de l'établissement, l'école et/ou les élèves peuvent inviter les parents (journées portes ouvertes, remise des diplômes, soupers, mini-entreprise, expositions, etc.)

Au sein de l'école, il existe une association de parents, membres du collectif des associations de parents. Cette association de parents organise régulièrement des réunions. La Direction ou un de ses représentants participe à chaque réunion.

2. PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ECOLES

Soucieuse de l'importance des rencontres entre jeunes et de l'expérience relationnelle qu'elles suscitent, l'école favorise :

- les projets d'échanges linguistiques entre écoles de langues officielles différentes;
- les projets communs de participation à un stage en dehors de l'école en relation directe avec les orientations d'études de l'établissement;
- les projets d'échanges culturels;
- les projets éducationnels réalisés par des stagiaires des écoles supérieures ;
- les projets d'activité sportive commune.

3. PARTENARIATS DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE, DU CPMS ET DES OPERATEURS DE LA VIE SOCIALE ET CULTURELLE

3.1. «Atelier des Ados»

Grâce à l'Interservice et en partenariat avec l'Athénée, le projet «Atelier des Ados» a été mis sur pied.

L'atelier des enfants de Flémalle accueille les jeunes de l'école fondamentale en difficultés scolaires voire en rupture de scolarité. Il s'agit de permettre aux jeunes de retrouver, après l'école et en dehors de celle-ci une structure d'accueil du jeune et de sa famille.

Ainsi « l'atelier des ados » s'adresse aux adolescents de l'entité flémalloise. L'atelier leur offre la possibilité par différentes activités et entretiens de trouver un soutien nécessaire à leur réconciliation avec l'école et son exigence de formation. L'« atelier des ados » apporte également un soutien pédagogique par son école des devoirs (les renseignements peuvent être obtenus auprès de la Direction).

L'atelier des ados réside dans les bâtiments communaux situés Grand 'Route 103 à Flémalle.

L'atelier apporte à la fois une réponse pédagogique et sociale grâce à une équipe pluridisciplinaire émanant de différents services flémallois tels que le Service de Santé Mentale, le G.A.P.P. (Cellule toxicomanie), le C.P.A.S. «Écoutons les Jeunes », « Courant d 'R ». Ces services sont composés de référents pédagogiques, de logopèdes, d'assistants sociaux et d'éducateurs.

La Direction de l'Athénée participe aux commissions de l'Interservice flémallois.

3.2. Une information drogue

Soit grâce à l'équipe du G.A.P.P. (groupes d'aide psychopédagogique) soit grâce au bus provincial Diabolo-Manques, une information sur les drogues peut être organisée afin d'apporter une aide à l'équipe éducative de l'école.

En cours d'année, une autre séance d'information peut être réalisée auprès des élèves qui, par l'intermédiaire des délégués de classe, en feraient la demande.

3.3. Collaboration avec les ASBL extérieures à l'école

Différentes Associations à buts sociaux et culturels de Flémalle ou d'autres communes peuvent, si elles en font la demande à la Direction, présenter leurs spécificités en rapport avec les jeunes et/ou l'enseignement.

Ainsi actuellement le planning familial de Liège "La Famille heureuse" offre aux jeunes de l'école une information sur les différents problèmes qui touchent la famille, le couple, les enfants, la contraception, les maladies sexuellement transmissibles. Le bus provincial Sex'etera est présent dans l'établissement chaque année ; tous les élèves de 3^e année reçoivent une information.

L'équipe du G.A.P.P. essaye de sensibiliser tous les élèves de 4^e année aux méfaits de la consommation d'alcool (outil Kottabos).

Lorsqu'un jeune de l'école est en difficulté vis-à-vis de celle-ci, des rencontres et entretiens sont favorisés entre la famille, « Ecoutons les jeunes » et l'école. La personne-relais au sein de l'établissement est l'éducateur en chef.

3.4. Découverte: un moyen de développer l'esprit critique

Sont favorisés par le biais du passage de l'information, de la possibilité de réunions au sein de l'établissement, d'activités extra-scolaires en respectant le mode d'organisation en vigueur à l'école :

- Toute activité sous formes diverses, théâtre, concours, expositions, créativité, élaboration de charte, soutien à la solidarité, présentée dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.
- Toute forme d'éveil culturel, que ce soit, visite d'expositions, participation à un concours, voyage à thème, conférence...
- Tout projet d'éducation à la santé, aux médias, à l'environnement...

Dans ce cadre, plusieurs activités peuvent être organisées avec l'Association des Anciens Combattants (commémoration du 8 mai, visite de forts, discussions formelles ou informelles autour d'un film ou d'un repas, etc.) De même un voyage à Mauthausen est organisé chaque année pendant les vacances de Printemps par La Province de Liège en collaboration avec l'ASBL Territoires de la Mémoire, des places sont réservées pour des élèves de l'Athénée.

Dans ce même souci d'ouverture sur le monde et de prise de conscience de la société dans laquelle nous vivons, des cours de philosophie sont organisés à raison de 2 heures par semaine notamment au 3^e degré de l'enseignement général dans la section littéraire-histoire.

3.5. L'école

Un lieu d'information et de sensibilisation aux différents problèmes concernant les jeunes. Ainsi, les différents partenaires sociaux de l'Interservice Flémallois ont la possibilité de réaliser des permanences afin de rencontrer les jeunes pendant les temps de midi. Il s'agit de créer au sein de l'établissement un lieu d'écoute afin de donner une information ou une réponse aux jeunes qui en font la démarche.

4. PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DE LA VIE ECONOMIQUE

4.1. **Visites d'entreprises** : l'école peut organiser des visites d'entreprises en relation directe avec la formation qualifiante des différentes orientations d'études. Les professeurs, en accord avec leur chef d'atelier rédigent un projet de visite résumant les divers objectifs, les liens avec les cours de la formation, les possibilités d'exploitation en classe et d'interdisciplinarité. La démarche administrative à respecter est décrite dans le chapitre « organisation des sorties de l'école ».

4.2. **Stages en entreprises ou en institutions pédagogiques et sociales** :

Des stages tels que décrits dans les circulaires et décrets ministériels peuvent être organisés dans les sections professionnelles et techniques de qualification. Ils peuvent être planifiés, si nécessaire, pendant une partie des congés scolaires.

Lorsqu'ils sont organisés, la participation des élèves aux stages est obligatoire et leur réussite participe à la réussite de l'année scolaire.

Options pour lesquelles des stages peuvent être organisés:

- 2^e degré professionnel «Vente » :
Des stages d'initiation à la vie en entreprise peuvent être organisés en 3^e et 4^e années.
- 3^e degré professionnel «Vendeur » :
En 5^e année : un jour de stage par semaine.
En 6^e année : stage d'un jour par semaine et une semaine « bloc » avant le congé de printemps.
- 3^e degré professionnel « Assistant aux métiers de la publicité » :
Le nombre total de jours de stage doit être de 20 pour le degré.
- 3^e degré professionnel «Cuisinier de collectivité » :
En 5^e année : un jour de stage par semaine.
En 6^e année : stage d'un jour par semaine et une semaine « bloc » avant le congé de printemps.
- 3^e degré technique de qualification : « Industrie graphique »
En 5^e année : un jour par semaine à partir de janvier et jusqu'au congé de printemps.
En 6^e année : stage d'un jour par semaine et une semaine « bloc » avant le congé de printemps.
- 3^e degré technique de qualification « Techniques sociales »
En 5^e année : un demi-jour par semaine et une semaine « bloc » avant le congé de printemps.
En 6^e année : stage d'un jour par semaine et une semaine « bloc » avant le congé de printemps.
- 3^e degré technique de qualification « Technicien en comptabilité »
En 5^e année : un demi-jour par semaine, pendant 10 semaines minimum (le mercredi après-midi).
En 6^e année : un demi-jour par semaine, pendant 20 semaines maximum (le mercredi après-midi), stage d'un demi-jour par semaine toute l'année scolaire et une semaine « bloc » avant le congé de printemps.
Le nombre total de jours de stage doit être de 20 pour le degré.

En concertation avec les professeurs concernés, les heures de cours généraux de la formation commune qui ne se donnent pas pendant la période de stage peuvent être récupérées selon un horaire adapté soumis à la Direction.

Les professeurs responsables de ces stages sont tenus de présenter aux élèves en début de chaque année scolaire un code de conduite et une charte relationnelle présentant ainsi les bases déontologiques des professions associées. L'accent sera mis sur le savoir-être des élèves par rapport à l'entreprise d'accueil.

Ces professeurs « maîtres de stage » des options concernées fourniront à chaque élève, en temps utile, les références de divers endroits potentiels de stage adaptés ainsi que la fiche « Informations de stage », la convention de stage (en 3 exemplaires) et une feuille « Analyse de risques ». Ces divers documents complétés, datés et signés devront être ramenés au professeur responsable dans les délais impartis ; le chef d'atelier centralisera lesdits documents.

Les élèves sont encouragés à chercher par eux-mêmes leur lieu de stage dans des conditions fixées par le professeur (type d'entreprise, localisation, ...) et à lui proposer. Ce sont les « maîtres de stage » responsables qui approuvent ou non les lieux de stage choisis ou proposés par l'élève.

L'école reste la structure d'apprentissage fondamentale. L'école est soucieuse du respect du monde du travail ; l'entreprise ne peut en aucun cas se substituer à l'école et initier un apprentissage sans que l'élève n'ait reçu une base fondamentale adéquate.

Les stages sont considérés comme des activités d'enseignement à part entière. L'école reste la seule responsable de l'élève. Toute absence de l'élève à ces stages doit être dûment justifiée selon la réglementation du contrôle des absences décrite dans le règlement d'ordre intérieur. En cas d'absence, l'élève doit en avvertir au plus tôt son lieu de stage **et** son professeur. En cas d'absence justifiée à ses stages, à la demande de la Direction, l'élève peut récupérer ses périodes de stages, selon l'orientation d'études, soit le samedi soit lors des périodes de congé scolaire.

Les professeurs de l'option doivent superviser les élèves en stage ; et tenir un carnet de visite des stages. Les élèves peuvent également recevoir la visite des professeurs des cours de la formation commune. En fin d'année scolaire, les professeurs des stages auront constitué un dossier « stages », dossier qui pourra être demandé à tout moment par la Direction.

Egalement, le chef d'atelier peut entrer en contact avec les entreprises afin de relever leurs remarques sur le déroulement pratique des stages.

Les professeurs concernés par les stages font régulièrement rapport au chef d'atelier de leur déroulement.

4.3. Activités de prise de conscience de la logique du travail

L'école peut organiser des activités scolaires simulant le monde du travail, en lien avec les orientations d'études.

Lors de ces activités, l'objectif est de faire prendre conscience aux élèves des différentes étapes d'organisation d'un projet : création du produit, étude de marché, faisabilité, gestion, bilan...

Autant de centres d'intérêts et de démarches permettant aux élèves de développer leur savoir-faire et leurs compétences selon un modèle tiré du monde de l'entreprise.

4.4. Rencontres avec les milieux professionnels

L'école peut organiser des rencontres avec des personnes reconnues pour leurs compétences dans les domaines professionnels et institutionnels qui touchent les différentes orientations d'études. Les rencontres peuvent avoir lieu soit lors d'une heure de cours, soit lors d'une réunion après les heures de cours, soit lors de conférences.

Elles peuvent cibler une orientation d'étude particulière ou toucher le domaine de l'interdisciplinarité.

4.5. Visites d'institutions

Afin de permettre l'éducation à la responsabilité citoyenne, des connaissances sur les différentes institutions du pays sont nécessaires. L'école permet la visite de certaines d'entre elles selon les modalités d'organisation d'excursions en vigueur.

5. PARTENARIAT AVEC LES CENTRES DE RECHERCHES

L'école peut organiser, selon le type d'orientations d'études, des visites de centres de recherche fondamentale ou appliquée. Les modalités d'organisation sont décrites au point 7.

6. ORGANISATION D'ACTIVITES EXTERIEURES

Il peut s'agir:

- de visites, en dehors de l'école, d'ordre culturel, social, éducationnel, sportif, professionnel.
- de prestations de personnes ressources, de réunions au sein de l'école.
- d'expositions d'ordre culturel, social, éducationnel, professionnel à l'intérieur de l'établissement.
- d'activités récréatives.
- d'activités sportives.
- d'activités concrètes de partenariat avec des représentants du monde culturel, social, professionnel, éducationnel.
- d'échanges linguistiques, notamment avec une école secondaire de Düren.
- de stages en entreprises, de stages de formation.
- de mi-temps pédagogiques en Belgique ou à l'étranger.
- de classes de dépaysement.
- de voyages pendant les vacances scolaires ou en dehors de celles-ci.

Les activités extérieures s'étalant éventuellement sur plusieurs jours, peuvent avoir lieu en Belgique ou à l'étranger.

Toutes ces activités peuvent avoir un lien direct avec les différentes orientations d'études et/ou rencontrer les objectifs de l'article 6 du Décret sur les missions prioritaires de l'Enseignement.

7. MODALITES D'ORGANISATION

Toutes ces activités extérieures sont soumises à l'approbation de la Direction et devront suivre la procédure administrative selon les modalités requises. Les documents les concernant sont à la disposition des enseignants au bureau de la sous-direction.

En ce qui concerne les autres sorties ou voyages qui demandent un rapport au Collège provincial, les renseignements sont à fournir à la sous-direction qui a en charge lesdits rapports après accord de principe de la Direction.

II. UNE PEDAGOGIE INTEGRANT PRATIQUE ET THEORIE

Selon les possibilités de gestion des locaux, l'école essaiera de déterminer des unités pédagogiques fonctionnelles, c'est-à-dire des aires réservées aux apprentissages théoriques et pratiques propres aux orientations d'études.

Selon les possibilités de désignation des professeurs et de leurs attributions, l'école fera en sorte qu'un même professeur assure à la fois les cours de technologie et les cours pratiques afin de montrer directement le lien et la nécessité des deux formations. Pour réaliser cet objectif, l'école mettra tout en œuvre afin d'offrir la possibilité aux professeurs de cours de technologie de disposer d'une zone d'enseignement théorique dans le laboratoire ou l'atelier correspondant.

Chaque élève aura la responsabilité de posséder un cahier d'atelier ou de laboratoire dans lequel, avec l'aide du professeur, il classera les différents modes opératoires en relation avec les aspects théoriques des cours techniques ou scientifiques de l'option.

L'organisation des stages en entreprises a été décrite au point 4.1. Après la période de stage, l'élève et le professeur superviseur devront chacun, sous forme de rapport, montrer les liens entre l'apprentissage théorique et pratique à l'école et dans l'entreprise. L'enseignant s'inspirera de cette critique mutuelle pour adapter ses cours aux réalités d'apprentissage dans l'entreprise, en conformité avec les programmes de l'Enseignement Provincial de Liège.

Les élèves des options qualifiantes du 3^e degré suivent un processus où sont évalués des **Ensembles Articulés de Compétences**, 3 fois par année scolaire.

La réussite de l'année (CESS ou Attestation de réussite d'une 6^e professionnelle) peut être liée à l'obtention du certificat de qualification.

Chaque enseignant dispose à la salle des professeurs de l'Infor DG n^o 109 «rapport de visite » qui définit les différents documents administratifs le concernant mais également les différentes méthodologies utilisées pour assurer l'apprentissage aux élèves.

L'établissement possède un local spécialement équipé d'ordinateurs pour utiliser des logiciels : perfectionnement à la lecture, conjugaison et d'orthographe ; ce local sert également de laboratoire de langues.

L'établissement met à la disposition des élèves un service de prêt des livres via son ASBL. L'enseignement de la Province de Liège organise également un prêt des livres. Une caution est demandée pour couvrir éventuellement une détérioration des livres prêtés ; tout livre perdu devra être soit remboursé, soit remplacé.

L'école possède un centre de documentation accessible à tous ses membres. Une infrastructure matérielle permet à chacun de consulter les livres et documents sur place et/ou de visionner des documents vidéo et/ou d'effectuer des recherches sur Internet.

Un filtre provincial contrôle et limite l'accès aux sites, à certains blogs et le « chat » n'est pas possible. Des tables de travail mettent l'élève dans les conditions matérielles de réaliser un travail personnel et autonome de recherche, de documentation, de rédaction.

L'organisation d'activités extra-scolaires simulant une entreprise professionnelle met l'élève dans les conditions optimales d'apprentissage des réalités économiques, confrontant ainsi sa formation théorique, technique, pratique aux exigences du monde du travail.

L'apprentissage des langues modernes ou classiques est favorisé par la possibilité d'organiser des échanges linguistiques, des adresses de correspondance, des karaokés langues, des visites à thème, des voyages dans les pays concernés.

Dans le cadre des programmes Comenius, l'école accueille chaque fois que c'est possible un(e) assistant(e)-langues d'origine allemande, anglaise ou néerlandaise.

L'apprentissage de la formation scientifique dans les orientations correspondantes de l'enseignement général trouve un ancrage pratique par l'organisation minimale d'une heure de laboratoire par semaine. L'observation, l'expérimentation, l'analyse, l'étude de l'environnement sont des bases de la démarche scientifique alliant concept et pratique.

L'implication des élèves à toute activité concrétisant leur savoir-faire, sous forme de participation à des concours, foires ou festivals, est favorisée par l'école à l'écoute de ces différents projets, en les communiquant aux professeurs concernés et en mettant les élèves dans les conditions matérielles optimales selon les ressources de l'établissement.

Les élèves disposent d'une salle multimédia et d'un centre cybermédia.

Dans le cadre du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'école considère le multimédia, l'internet et l'informatique comme des outils naturels que doivent maîtriser les élèves pour s'adapter à la société technologique du 21^e siècle.

L'école mettra tout en œuvre pour participer à des échanges télématiques.

La salle multimédia, le centre cybermédia et le centre de documentation sont localisés dans la partie centrale du bâtiment 2. Des personnes ressources sont responsables de l'organisation et de la gestion de ces salles.

III. UNE ECOLE RESPECTUEUSE DE CHACUN DANS SES DIFFERENCES.

1. GESTION DES LOCAUX

1.1. Le 1^{er} degré est la dernière étape de l'école du fondement

Les jeunes du 1^{er} degré vont bénéficier, pendant deux ans, d'une gestion des locaux différente de celle des élèves des 2^e et 3^e degrés afin de profiter d'une intégration progressive et maximale dans le cadre général de l'enseignement secondaire.

Ainsi les classes des 1^{er} et 2^e étages du bâtiment 2 sont réservées en priorité au 1^{er} degré. Ces classes sont situées dans le même bâtiment que la Direction, la sous-direction, la salle des professeurs, les éducateurs responsables du degré, le secrétaire de direction, l'administration, l'accueil. Cette participation du 1^{er} degré aux structures de l'établissement représente de manière symbolique la notion de base de l'école qu'est le 1^{er} degré. C'est à partir de celui-ci que va s'épanouir l'élève dans l'esprit de ses différentes orientations d'études.

Un local d'ordinateurs équipés d'un logiciel de perfectionnement à la lecture et de 2 logiciels de conjugaison et d'orthographe est réservé au 1^{er} degré. Une heure par semaine est intégrée à l'horaire des élèves de 1^{ère} année.

1.2. Les unités fonctionnelles pédagogiques

Celles-ci sont disposées, dans la mesure du possible en unités fonctionnelles pédagogiques représentant les aires géographiques des différentes orientations d'études.

Dans ces zones, les classes de cours théoriques se trouvent proches des ateliers et des laboratoires.

1.3. Les centres d'apprentissage

Le centre de documentation met à la disposition des élèves et de la communauté éducative une médiathèque, une salle de lecture et de travail, une salle de conférence, deux salles multimédia avec accès à Internet. Le prêt des documents est accordé sous la responsabilité d'une personne ressource. L'accès est permis pendant les heures de cours hebdomadaires. Un règlement spécifique d'utilisation de ces locaux est communiqué aux utilisateurs.

1.4. Un forum Jeunes

C'est-à-dire une zone de convivialité dans laquelle professeurs et/ou élèves peuvent organiser des réunions, des séances d'information, des activités ludiques.

Une exposition permanente des travaux des élèves des sections photos y est organisée.

1.5. Les activités physiques

Les cours d'éducation physique se donnent dans le hall omnisports, la salle polyvalente et le nouveau gymnase situé dans le local 9. Les professeurs peuvent organiser des activités de plein air : courses - sports collectifs, aller à la piscine ou se rendre dans différents halls omnisports. Une participation financière peut éventuellement être réclamée aux élèves.

Les déplacements nécessitant le car scolaire doivent être organisés conformément aux directives et délais requis par le Pouvoir Organisateur.

Dans le cadre du projet « Santé à l'école », depuis la rentrée 2005, des heures d'activités sportives parascolaires peuvent être proposées aux élèves de 1^{ère} année qui le souhaiteront ; elles sont organisées par groupes de 2 heures et se situent en fin de journée. Dans la mesure du possible, ces 2 heures d'activités sportives seront également proposées aux élèves de 2^{ème} année.

1.6. Centre P.M.S.

Le centre P.M.S. est à votre disposition au local 101

1.7. Salle «Rhétos»

Selon les disponibilités de l'école, un local peut être mis à la disposition des « Rhétos ». Un règlement spécifique serait alors établi.

1.8. Organisation des repas

Les repas sont préparés et servis au self.

Dans le cadre du cours pratique d'art culinaire, les élèves des 1^{er} et 2^{ème} degrés consomment le repas qu'ils ont préparé, moyennant une participation financière.

2. ORIENTATION POSITIVE DES ELEVES

2.1. Informations

Des informations seront données en fin d'année aux élèves et à leurs parents concernant les différentes orientations d'études, les conditions d'admission et les finalités proposées.

2.2. Relations enseignement primaire - secondaire

Les élèves de 5^e et 6^e années primaires des écoles communales de Flémalle et d'Engis ou éventuellement d'autres communes sont invités à venir visiter l'école afin de leur permettre un premier contact avec l'enseignement secondaire. Une journée complète d'immersion leur est proposée, journée pendant laquelle ils suivent un échantillon de cours de 1^{ère} année.

Cet accueil est réalisé par des professeurs et la Direction. Les élèves des classes terminales peuvent aussi encadrer les élèves du primaire. Des projets de participation à des activités culturelles entre les élèves du primaire et du secondaire peuvent être mis sur pied.

Un professeur de sciences et un laboratoire peuvent être mis à la disposition des classes du 3^e degré de l'enseignement primaire à raison de 2h/semaine.

2.3. Relations avec d'autres écoles secondaires

Des projets de participation commune à des activités culturelles, à des stages de formation, à des activités dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, à des échanges linguistiques, à des rencontres sportives peuvent être organisés.

Depuis l'introduction de l'allemand en 1^{ère} langue étrangère en septembre 2005, un partenariat avec une école de Düren s'est développé, des échanges réguliers sont organisés entre les 2 écoles. L'allemand est proposé depuis 2014 en deuxième langue étrangères à partir de la 3^e année de l'enseignement général.

2.4. Relations enseignement secondaire-supérieur

Des personnes ressources des différents types d'enseignement supérieur peuvent être conviées à l'école à la demande des professeurs ou des élèves des classes terminales afin de fournir une information relative à l'enseignement supérieur.

Les élèves des classes terminales sont informés sur la tenue des salons d'information portant sur les études et les professions. Une visite du salon à Liège est proposée aux élèves des classes terminales autant que possible en dehors des heures de cours (par exemple : le SIEP).

En fonction des différentes orientations d'études, les élèves choisissent un type d'enseignement supérieur qu'ils voudraient connaître. Ces élèves pourront participer à la vie d'étudiant de l'enseignement supérieur et ainsi avoir une première approche de l'organisation et de la méthodologie de l'enseignement supérieur, des compétences à acquérir pour augmenter les chances de réussite.

Cette immersion est proposée par les établissements d'enseignement supérieur.

Dans le souci d'une préparation optimale aux études supérieures, une heure de cours spécifique est organisée au 3^{ème} degré de l'enseignement général ; ce cours sera organisé à raison de 2 heures une semaine sur deux et aura pour but de familiariser l'élève à la synthèse, à la prise de notes, à l'examen oral, etc.

Dans le cadre de ce cours, les élèves vont assister à des cours dispensés dans l'enseignement supérieur.

2.5. Relations école - CPMS -PSE (Projet Santé Ecole) (ex-IMS)

Les équipes du CPMS et du PSE sont présentées dans les documents officiels remis à chaque élève lors de la rentrée scolaire. Les possibilités d'action du CPMS et du PSE sont soumises à l'autorisation parentale dès le début de l'année scolaire.

Le CPMS a un bureau d'accueil des élèves au sein de l'école. Les élèves qui désirent rencontrer un membre de l'équipe « CPMS» en font la demande via un membre de la Communauté éducative.

Le Directeur du CPMS ou son représentant est invité à tous les conseils de classe et de guidance.

A la demande d'un conseil de classe, de la Direction ou de son représentant, le CPMS peut être sollicité pour donner un avis consultatif sur le cas d'un élève, d'une classe en particulier ou d'un problème relationnel général se présentant au sein de l'établissement.

A l'entrée du 1^{er} degré, des tests de français, de mathématiques et d'aptitude psychologique peuvent être organisés par le CPMS. Les parents sont informés de la réalisation de ces tests et peuvent prendre connaissance des résultats en contactant le CPMS. La discrétion professionnelle est de mise en la matière.

Les élèves des classes terminales, à leur demande, peuvent passer des tests d'orientation afin de les guider dans le choix des études supérieures. Des séances sont également organisées pour les aider à s'orienter le mieux possible (module « Choisir »).

Les locaux réservés au PSE sont situés dans le bâtiment principal.

Les résultats communiqués par le PSE attirant l'attention sur certaines déficiences physiques de l'élève pouvant compromettre un bon apprentissage sont transmis aux professeurs concernés par l'éducateur de tutelle.

Le PSE supervise les certificats médicaux pour dispense partielle ou totale du cours d'éducation physique.

Dans le cadre du projet-santé « Ecole sans tabac », des modules de sevrage de 7 à 8 séances peuvent être proposés aux élèves qui le souhaitent.

3.PEDAGOGIE ADAPTEE AUX BESOINS DE CHACUN

3.1. Heures de remédiation

Des heures de remédiation en mathématique, en français, en langues modernes peuvent être organisées. Elles concernent des élèves présentant des difficultés d'apprentissage du contenu des cours précités. Les parents qui souhaitent que leur enfant suive ces cours doivent en faire la demande auprès de la Direction, les professeurs peuvent également y inscrire les élèves quand ils pensent que cela peut leur être utile (problème de compréhension). Il est évident que les cours de rattrapage n'apporteront rien à un élève qui n'étudie pas. Des modules "Méthode de travail" peuvent être organisés en collaboration avec la Promotion sociale.

Les élèves sont également informés de l'existence de l'Ecole des devoirs organisée par l'Atelier des Ados qui accueille les jeunes tous les jours pour un accompagnement pédagogique (les renseignements peuvent être obtenus à la Direction).

3.2. Carnet de remédiation

Les noms des élèves sont communiqués par les professeurs de tutelle aux professeurs responsables de ces heures de remédiation. La présence des élèves ainsi que l'état d'avancement de la remédiation sont consignés dans un «carnet de remédiation ». Chaque semaine, le bilan de la remédiation est réalisé pour chaque élève. Les parents sont prévenus de la présence de leur enfant à ces heures par la voie du journal de classe, les enfants sont tenus d'y participer.

La participation à ces différents cours peut être demandée par l'élève ou la personne responsable.

3.3. Atelier des Ados

Les élèves en rupture scolaire ou en difficultés familiales peuvent être orientés vers l'« Atelier des ados ».

L'objectif est de créer, dans une structure hors école, une ambiance familiale c'est-à-dire d'écoute parents-

enfants au sujet de l'école. Une équipe pluridisciplinaire met les jeunes dans une ambiance de travail scolaire comme celle qu'ils devraient rencontrer à la maison.

3.4. Educateur relais

Des élèves en difficultés sociales (intégration - gestion de conflits - rackets - violence - problèmes familiaux, ...) sont pris en charge par le CPMS qui tentera de régler le problème ou orientera le jeune vers un service extérieur pouvant lui apporter une aide. (ex : Espace Tremplin)

L'éducateur en chef jouera un rôle de « relais », entre l'école et les services extérieurs. Cette collaboration a pour but d'aboutir à la concrétisation de projets préventifs tentant d'enrayer ce genre de difficulté.

3.5. Elèves du premier degré différencié

L'école organise un degré différencié. Le nombre d'élèves en 1^{ère} ou en 2^e année est défini par les circulaires ministérielles ou provinciales.

Les inscriptions en 1^{ère} différenciée se font dans l'ordre suivant :

- Les parents des élèves de 6^e primaire inscrits pendant la période légale et qui n'ont pas obtenu le CEB seront avertis par courrier de la possibilité de s'inscrire en 1^{ère} année différenciée à l'Athénée de Flémalle.
- Les élèves de 6^e primaire des écoles de Flémalle ou d'Engis qui n'ont pas fait d'inscription préalable ;
- Les élèves de 5^e primaire des communes de Flémalle ou d'Engis ;
- Les élèves de 6^e primaire d'écoles autres que celles des Communes de Flémalle ou d'Engis.

Les instituteurs qui auront eu ces élèves dans l'enseignement primaire pourront être conviés à des réunions avec les professeurs et la Direction.

Une rencontre individuelle entre les parents des élèves de 1^{ère} différenciée et le représentant du CPMS ainsi que la Direction de classe est possible afin de faire le point sur le parcours scolaire de l'enfant et sur sa situation sociale.

Une telle initiative revêt un gain de temps considérable pour l'enseignant qui est ainsi confronté tout de suite à la réalité de l'élève et peut mettre en œuvre une méthode pédagogique appropriée à celui-ci tout en tenant compte de sa réalité sociale.

Il est dès lors possible de mener une politique préventive afin d'éviter le décrochage scolaire et de donner les mêmes chances de réussite à chacun.

3.6. Elèves des 2^e et 3^e degrés

Les élèves des 2^e et 3^e degrés peuvent avoir des heures de remédiation. Si les difficultés scolaires de ces élèves sont liées à divers problèmes sociaux, ils peuvent se rendre à l' « Atelier des Ados ».

3.7. Intégration des élèves issus de l'Enseignement spécialisé

Ces élèves sont accueillis au sein de l'établissement conformément à la législation en vigueur.

L'école veille à leur intégration, celle-ci s'effectuera selon les conditions prescrites dans le Décret organisant l'enseignement spécialisé du 3.03.04 ainsi que des réglementations concernant l'accès dans les différentes formes et années d'enseignement organisées par l'institut. Concrètement pour des raisons d'ordre pratique (ascenseur), cette intégration ne sera possible qu'au 3^{ème} degré de notre établissement.

L'éducateur en chef et l'équipe du CPMS en sont informés. Afin de ne pas créer de différence d'appréciation sur ces élèves par rapport aux autres, la discrétion concernant leur parcours scolaire est assurée.

Lors des conseils de classe, les personnes relais, c'est-à-dire l'éducateur en chef et un membre de l'équipe du CPMS, jugent de la nécessité de prévoir un entretien avec le CPMS et/ou de prévoir un certain nombre d'heures de remédiation.

3.8. Parcours du 1^{er} degré en 3 ans

Si le conseil de classe de délibération de la 2^e année commune considère que l'élève n'a pas acquis les seuils de compétences nécessaires à la certification du 1^{er} degré, l'élève peut combler ses lacunes en s'inscrivant dans une 3^e année complémentaire (2S).

Les élèves de la 3^e année du premier degré (année complémentaire) constituent un seul groupe. Le travail

de remédiation de ce groupe porte sur les disciplines de français, de mathématique, de sciences et de la langue étrangère.

Le professeur de tutelle a comme mission, de manière individuelle, de revoir les manquements d'apprentissage depuis la première année du degré.

Ces élèves peuvent être regroupés avec des classes de 2^e année pour les autres cours.

Les élèves qui suivent une 3^e année dans le 1^{er} degré seront entendus par le CPMS.

Avec l'avis de celui-ci et la demande écrite des parents, l'élève pourra être dirigé vers une 3^e année professionnelle, selon les conditions des décrets et circulaires ministérielles.

3.9. Continuité des apprentissages entre les niveaux d'enseignement secondaire

L'école favorisera les relations entre professeurs d'une même discipline, d'années d'études différentes. Chaque enseignant doit être informé par son prédécesseur de la matière enseignée, tant au niveau de la méthodologie qu'au niveau de l'importance des différents chapitres.

3.10. Libertés organisationnelles

Dans la mesure du possible, l'école donne congé le mercredi après-midi aux élèves afin de leur donner la possibilité d'avoir des activités culturelles, sportives. Afin de pouvoir respecter cette volonté, dans certains cas exceptionnels, une 10^e heure de cours peut être organisée en fin de journée un autre jour de la semaine. Le cours de préparation aux études supérieures dispensé en 5^e et 6^e années de l'enseignement général a toujours lieu le mercredi après-midi à raison de 2h de cours une semaine sur 2.

Les cours d'1h/semaine à la grille horaire peuvent être regroupés en 2 heures de cours soit tous les 15 jours soit pendant 1 semestre; ces modalités ne modifient pas les conditions de travail des enseignants.

La modalité : 2 heures toutes les 2 semaines sera privilégiée au 1^{er} degré.

La modalité : 2 heures de cours pendant 1 semestre sera privilégiée aux 2^e et 3^e degrés lorsque le contenu d'un cours est nécessaire à la compréhension d'une autre matière.

Etant donné que le cours de sciences humaines au 3^e degré professionnel est partagé entre l'histoire et la géographie et ne comprend qu'une heure/semaine, il est organisé ainsi : géographie en 5^e année et histoire en 6^e année.

Selon les orientations d'études, des modules de cours théoriques peuvent être organisés en regroupant les heures appropriées sur un certain nombre de semaines en fonction du nombre d'heures prévues à la grille horaire.

Quelles que soient les modalités d'organisation des cours et locaux, chaque professeur met à la disposition des élèves, dans chaque classe et atelier, des ouvrages de référence, des dictionnaires, des encyclopédies. En effet, la présence de ces supports pédagogiques se justifie par le fait que chaque professeur est avant tout un professeur de français. La maîtrise du vocabulaire et de la syntaxe est nécessaire à la compréhension de toute matière enseignée.

4. DEVELOPPEMENT DES PROJETS COLLECTIFS

4.1. Projets interdisciplinaires

Dans le cadre des réunions de la réforme de l'enseignement professionnel du 1^{er} degré, des projets interdisciplinaires naissent tels que sorties sportives, culturelles, connaissances du milieu...

Ceux-ci seront préparés, exploités au sein des cours concernés (Pédagogie du projet).

4.2. Citoyenneté

L'école développe des projets sur le thème de la citoyenneté.

4.3. Harcèlement

L'école est soucieuse de la problématique du harcèlement scolaire et peut mettre en œuvre des projets sur ce thème

4.3 . Journée « Portes ouvertes »

L'organisation de la journée « Portes ouvertes » est un élément important de la vie de l'école.

Cette occasion est un moment privilégiée qui met en valeur l'épanouissement de l'élève.

Un spectacle public peut être organisé par les professeurs en impliquant les élèves autant que possible. Il pourra se tenir dans l'enceinte de l'établissement.

Les répétitions éventuelles du spectacle doivent être effectuées en dehors des heures de cours et être supervisées par les enseignants responsables de cette activité. La semaine qui précède le spectacle, des élèves et des professeurs pourront répéter pendant les heures de cours, après accord de la Direction qui aura reçu une liste détaillée des participants et des horaires.

Les professeurs qui n'ont pas cours peuvent prendre les classes ou les élèves qui seraient de ce fait à l'étude.

4.4 . Projets d'interdisciplinarité

Les projets d'interdisciplinarité sont favorisés.

L'activité est préparée en collaboration avec les divers enseignants des sections concernées.

4.5 . Classes vertes

Des classes vertes et de dépaysement peuvent être organisées au niveau des premières années. En effet, la Communauté éducative pense que dès le début de l'enseignement secondaire, des liens entre élèves et professeurs peuvent se créer.

4.6 . Règles de vie en groupe

La vie, pendant quelques jours dans une structure d'accueil, permet la découverte d'un autre environnement et de la nécessité du respect des règles de vie collective.

Convaincue que la pédagogie du projet est un excellent moyen d'apprentissage, l'école est particulièrement attentive à créer et maintenir ou créer des lieux d'échanges et d'expression au sein de l'école afin de développer des projets collectifs tels que:

- délégués de classe
- conférences-débats
- réunions de coordination des professeurs
- clés pour adolescence
- forum jeunes
- journal d'école

IV. AU 1ER DEGRE UN PLAN D' ACTIONS COLLECTIVES (PAC)

Le rôle du 1^{er} degré est de mener à la réussite du CE1D à la fin de la 2^e année.

Dans cette optique, le PAC vise 3 objectifs majeurs.

Tout d'abord, **la lutte contre l'échec scolaire.**

De manière générale, des remédiations et un PIA sont mis en œuvre pour les élèves en difficulté d'apprentissage.

De façon plus spécifique, l'Athénée de Flémalle a à cœur d'amener le maximum d'élèves vers la réussite. Pour cela, plusieurs ressources sont mobilisées.

Une étude dirigée est organisée jusqu'à la dernière heure de cours de la journée.

Les élèves de première année sont tenus d'y rester jusqu'à la fin de leur horaire pour préparer leurs devoirs, travaux ou leçons, etc. Ils peuvent se rendre également à la médiathèque pour y travailler.

En plus des divers rattrapages et remédiations, nous travaillons en partenariat avec l'Atelier des Ados (aide aux devoirs encadrée par une équipe pluridisciplinaire, enseignants et travailleurs sociaux) et l'ASBL Processus (cours d'alphabétisation). Selon les cas, les étudiants présentant des problèmes logopédiques sont orientés vers le Centre du guidance de Flémalle.

Au terme de la 1^{ère} année, le conseil de classe suggère aux élèves, qui n'ont pas acquis les compétences minimales, d'opter pour une grille horaire dans laquelle les activités complémentaires seront composées de 2 heures d'atelier de français et 2 heures d'atelier de mathématique.

Si l'élève, au cours de la 2^e année, comble ses lacunes, il pourra, après accord du conseil de classe, intégrer une 2^e année avec une autre grille d'activités complémentaires.

Une évaluation, en fin de 2^e année, vérifiera si ce projet a porté ses fruits.

Ensuite, **la lutte contre le décrochage scolaire, l'absentéisme et la violence.**

Dans ce but, il est important d'accompagner les élèves dans l'émergence d'un projet de vie et de prévoir des actions collectives d'approche orientante.

Dans le cadre de cette approche orientante, l'Athénée de Flémalle propose une immersion dans les cours optionnels aux élèves de 2^e année afin qu'ils puissent choisir, en 3^e année, l'orientation qui leur corresponde le mieux.

Parallèlement, pour les élèves de 2^e année (commune ou et complémentaire), en partenariat avec le PMS, les professeurs des 2^e et 3^e degrés présentent lors d'une après-midi qui leur est consacrée leur option et répondent aux questions des étudiants pour éviter les mauvais choix qui conduisent au décrochage.

Pour tenter d'endiguer le problème de l'absentéisme, les parents des élèves présentant de trop nombreuses absences sont reçus par la Direction et l'éducateur en chef pour élaborer un projet individuel dans l'intérêt de l'enfant. Si l'absentéisme résulte d'un mal-être de l'élève, il est orienté vers le CPMS ou d'autres services de *l'Interservice flémallois*, dont l'Athénée est membre, en fonction de la spécificité de la demande.

Pour favoriser, entre autres, la cohésion du groupe, de nombreuses activités culturelles et sportives sont organisées.

Notre spectacle annuel ***Tous en scène*** permet également de renforcer le sentiment d'appartenance à l'école dans la mesure où professeurs et élèves y travaillent ensemble toute l'année.

Enfin, le dernier grand objectif du PAC est de **lutter contre l'exclusion et de favoriser l'intégration**.

Outre le travail essentiel de suivi de guidance individuelle avec le PMS et le SAS et l'AMO, nous sommes attentifs à améliorer le bien-être de nos élèves, leurs conditions de travail et leur connaissance des autres.

Pour améliorer le bien-être et les conditions de travail, nous organisons, chaque année, l'élection de délégués de classe qui seront, entre autres, les initiateurs de certains projets.

Les parents jouent également un rôle essentiel dans le bon déroulement de la scolarité de leur enfant. C'est la raison pour laquelle, en plus du bulletin scolaire et du journal de classe, des rencontres parents-professeurs sont organisées plusieurs fois par an. En outre, une rencontre avec les parents des élèves de 1^{ère} année est organisée dès la fin du mois de septembre.

Le phénomène de l'exclusion est souvent le résultat d'une méconnaissance de l'autre. Des activités extra-scolaires et des excursions permettent déjà au groupe-classe d'apprendre à se rencontrer dans un contexte différent de celui de l'école. L'organisation du spectacle ***Tous en scène***, cité plus haut, permet aux élèves de se présenter sous un autre jour à leurs pairs et à leurs professeurs.

Un projet « parrainage » des élèves de 1^{ère} année par les élèves de 6^e année a pour objectif de prévenir toute forme d'exclusion ou de décrochage en assurant le bien-être de nos étudiants.

Dans ce cadre, l'équipe d'***Openado*** peut venir travailler sur un projet concernant la problématique du harcèlement et ce, avec l'aide des rhétoriciens.

Nous faisons aussi régulièrement appel à des partenaires extérieurs qui, par le truchement d'animations sur la vie affective et sexuelle, sur les assuétudes, sur la sécurité routière, sur la vie en société en général, permettent aux élèves de s'interroger, de se remettre en question.

Pour améliorer les conditions de travail de nos élèves du 1^{er} degré, une partie des bâtiments leur est réservée.

Une semaine spécifique d'accueil pour les 1^{ères}, les tout premiers jours de septembre, permet de favoriser la cohésion du groupe et d'ainsi éviter un sentiment d'exclusion.

De manière générale et permanente, le bien-être de chaque élève à l'école nous semble indissociable de sa réussite scolaire et toute l'équipe éducative œuvre quotidiennement dans ce sens.

V UNE PEDAGOGIE DE L'EXIGENCE VALORISANTE

1.PEDAGOGIE DU CONTRAT

1.1. Contrats moraux

Des contrats moraux entre l'école et l'élève sont établis pour tenter de diminuer les comportements négatifs du jeune.

La responsabilité des élèves est valorisée afin qu'ils ne subissent pas le Règlement d'Ordre Intérieur, mais le comprennent et le respectent dans leur intérêt et celui de la collectivité. Une telle démarche peut éviter des mesures disciplinaires parfois irréversibles et peut jouer un rôle préventif.

Dans les cas les plus difficiles, un Processus Interne d'Accompagnement est mis en place.

1.2. Contrats d'apprentissage

Des contrats d'apprentissage existent aussi pour les élèves éprouvant des difficultés pédagogiques. Ils permettent d'individualiser le rythme scolaire de l'élève et surtout de le valoriser.

1.3. Partenariat

Les contrats abordant les comportements et apprentissages sont conclus entre l'école et l'élève mais aussi, selon les situations, avec la famille ou un partenaire extérieur. Dans certains cas extrêmes, des élèves en complet décrochage scolaire peuvent être orientés vers l'Espace Tremplin pour une période maximale d'un mois, renouvelable une seule fois.

2.POLITIQUE DE COMMUNICATION INTERNE POUR TOUS - DEFINITION DE REGLES CLAIRES, CONNUES DE TOUS

A l'entrée du bâtiment d'accueil, des panneaux indicateurs renseignent l'emplacement des différents bureaux et locaux.

Des classeurs d'avis internes, officiels, culturels sont placés à la salle des professeurs. Des valves sont réservées à la Direction et aux organisations syndicales.

Des informations diverses pour les élèves sont placées dans le hall d'accueil: valve, espace pour les délégués de classe et espace pour les rhétos.

A chaque rentrée scolaire, les élèves et les professeurs reçoivent le Règlement d'Ordre Intérieur qui définit les modalités d'organisation de l'école, les droits et devoirs de chacun, dans un souci de qualité de vie collective.

Les élèves des 1^{er} et 2^e degrés ne peuvent quitter l'établissement pendant le temps de midi.

Seuls les élèves du 3^e degré peuvent recevoir une carte de sortie qui pourra leur être retirée pour raison disciplinaire.

3. SUPPORTS PEDAGOGIQUES DE QUALITE

L'Enseignement de la Province de Liège a initié à la rentrée 2007 un grand plan d'équipement pédagogique.

L'ASBL de l'école, en concertation avec la Direction, achète des livres prêtés aux élèves pour la durée de l'année scolaire. Les livres de l'école se trouvent au Centre de documentation.

Sur avis des professeurs, l'école achète, dans la limite budgétaire, des livres de référence.

Un Centre Multimédia, un Centre Cybermédia et un Centre de documentation sont aménagés afin d'offrir à la collectivité de nouveaux supports pédagogiques. Des responsables organisent ces lieux afin que tous puissent en bénéficier de façon optimale et efficace.

Des intervenants extérieurs sont parfois invités, selon leurs spécificités, apportant ainsi un support pédagogique de qualité aux élèves.

Les professeurs peuvent fournir des photocopies à leurs élèves en respectant les droits d'auteurs et de reproduction (copyright). Ces photocopies doivent correspondre à certains critères de clarté et de lisibilité.

Pour l'ensemble de ces documents, une participation financière est demandée à la personne responsable de l'élève. Dans un souci de stricte équité, la communauté éducative se réserve le droit de prendre certaines mesures administratives en cas de non-règlement de cette participation.

La somme totale demandée aux parents (cotisation *Prêt des Livres* de la Province de Liège et cotisation à l'ASBL) ne peut dépasser le montant prévu par les décrets ou circulaires ministériels et le Règlement général des Etudes de la Province de Liège.

VI. UNE PEDAGOGIE DE L'ELEVE ACTEUR DE SES APPRENTISSAGES.

1. INFORMATION DES ELEVES

Les élèves sont informés des dates des bilans de Noël et de juin, et du type d'examen pratiqué : oral, écrit, pratique.

Chaque professeur indiquera aux élèves les objectifs et les différents critères intervenant dans la cotation périodique conformément à la réglementation en vigueur dans l'Enseignement de la Province de Liège.

Les travaux côtés par le professeur peuvent être de natures différentes. Le professeur s'assurera que chaque élève dispose des moyens et supports nécessaires à la réalisation d'une tâche. Les examens oraux seront assurés par le professeur titulaire du cours ou son remplaçant. Un assesseur, choisi parmi la communauté éducative, assurera la supervision des examens oraux.

2. EVALUATION FORMATIVE

Afin de faire progresser l'élève dans sa démarche d'apprentissage, l'école encouragera l'utilisation des grilles d'auto évaluation pour favoriser l'autonomie de l'étudiant.

Ces grilles sont individuelles ou collectives.

3. COORDINATION

Afin d'assurer la continuité des apprentissages dans une même orientation d'étude, des réunions entre professeurs peuvent être organisées.

L'organisation des activités extérieures et les projets collectifs sont des moyens de favoriser l'interdisciplinarité, cependant ces activités « interdisciplinaires » ne présentent pas un caractère obligatoire. Des réunions de coordination par année d'études peuvent être organisées.

4. STRUCTURES PARTICIPATIVES

Des structures participatives sont mises en place dans l'établissement afin que l'élève puisse vivre son école et non la subir.

5. DELEGATION DE CLASSE

Après une présentation du rôle et du statut du délégué de classe, un délégué et un suppléant seront élus par leurs pairs. Les délégués et suppléants élus peuvent être conviés à suivre une formation leur permettant de prendre la parole, de mener des réunions, de défendre des idées, de les négocier pour devenir des êtres critiques, responsables et autonomes. Ils joueront un rôle de communication ascendante et descendante, de représentation dans les différentes structures de l'école, de participation à la vie de l'école grâce à la réalisation de projets collectifs.

Une élection parmi les délégués pourrait être organisée pour désigner les « super-délégués ». Cette élection serait prévue pour le mois d'octobre au plus tard. La constitution du groupe des « super- délégués » est un moyen efficace qui facilite les rencontres horizontales ou verticales selon le choix des élèves des différentes sections.

Cet apprentissage de la démocratie nous semble fondamental dans le contexte socio-politique actuel.

VII. UNE ECOLE SOUCIEUSE DE LA FORMATION CONTINUE DE SES ENSEIGNANTS

Formation continue du corps enseignant

Le savoir, les connaissances et les techniques évoluent; l'école se veut ouverte aux développements technologiques, scientifiques et pédagogiques. Dans ce but, l'école favorise les contacts entre les enseignants et les entreprises professionnelles.

La formation continue des membres de la Communauté éducative est donc nécessaire et même obligatoire par décret à raison de 6 demi-journées par année scolaire. Cependant, la formation doit toujours faire l'objet d'une demande à la direction qui en vérifie la pertinence.

Deux jours de formation peuvent être organisés pour l'ensemble du corps enseignant chaque année scolaire, dans ce cas les élèves sont en congé pédagogique.

Conformément au Règlement Organique de la Province de Liège, l'école tient un relevé des formations.